



Ad. E.

M^e Colin K. Irving, Ad. E.
Irving Mitchell Kalichman s.e.n.c.r.l, LLP
Montréal

Ces notes biographiques ne sont pas exhaustives.

Cofondateur du cabinet, M^e Colin K. Irving pratique le droit depuis plus de 50 ans et possède une vaste expérience en litige constitutionnel et commercial ainsi qu'en arbitrages nationaux et internationaux. Il a plaidé devant les tribunaux de toutes les juridictions au Québec et au Canada, y compris à plus d'une vingtaine de reprises devant la Cour suprême.

CONTRIBUTION

M^e Irving a agi dans plusieurs dossiers dont les arrêts demeurent une jurisprudence importante aujourd'hui (*Banque de Montréal c. Bail Ltée* en 1992, *Renvoi relatif au Plateau continental de Terre-Neuve* en 1984, entre autres). Il a aussi plaidé en Cour suprême des causes qui revêtent une importance primordiale pour l'organisation de notre société et aux enjeux politiques importants (*Renvoi : Résolution pour modifier la Constitution* en 1981, par exemple). Il est membre de la liste des arbitres canadiens de la Chambre de commerce internationale (ICC) pour laquelle il a été président de panel ou juge-arbitre à de nombreuses reprises depuis 1982.

RAYONNEMENT

Il est actif au sein de sa communauté, notamment au Centre communautaire Tyndale Saint-Georges, et siège au conseil d'administration, desservant la communauté de la Petite Bourgogne. Depuis 2007, il est également impliqué dans la clinique juridique du Mile-End dont il est aussi président du conseil d'administration. Il y rencontre les clients en plus de superviser les étudiants des universités McGill et de Montréal qui y travaillent dans le cadre de cours crédités. En 2008, il a fondé une clinique jumelle au Centre Tyndale Saint-Georges. Il est aussi Fellow de l'American College of Trial Lawyers depuis 1982.